

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 décembre 2016

---

**AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET AUTORITÉS PUBLIQUES  
INDÉPENDANTES - (N° 4261)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 4

présenté par

M. Charasse, M. Tourret, M. Chalus, M. Claireaux, Mme Dubié, M. Falorni, M. Giacobbi,  
M. Giraud, Mme Hobert, M. Krabal, M. Jérôme Lambert, M. Maggi, Mme Pinel, M. Robert et  
M. Saint-André

-----

**ARTICLE 4**

Rétablir l'alinéa 11 dans la rédaction suivante :

« 6° La vingt-quatrième ligne est supprimée ; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Rétablissement de la suppression de la commission de la sécurité des consommateurs.

Coordination avec l'article 47 de la proposition de loi pour la nomination à la présidence de la CNIL.